Parrainage d'enfants réfugiés au Kenya

Moins valorisant pour le parrain et la marraine mais plus efficace en termes de résultats, le parrainage collectif est la formule la mieux adaptée pour répondre aux besoins des populations les plus déshéritées.

C'est un acte solidaire qui permet la mise en place et le fonctionnement d'une structure éducative, d'un programme centré sur l'enfant.

Inscrivant son engagement dans une volonté de réelle solidarité, sans attente de contrepartie, le parrain accompagne un groupe d'enfants tout au long de leur scolarité et donc de leur apprentissage de la vie.

Beaucoup plus équitable que le parrainage individuel, le parrainage collectif évite toute discrimination et offre à chacun des enfants la même attention, le même soutien et les mêmes chances de construire son avenir.

En parrainant un groupe d'enfants, vous contribuez à faire vivre un programme de développement global. Centré sur l'éducation, il apporte une amélioration concrète et durable des conditions de vie de vos filleuls et de toutes les familles qui les entourent.

En devenant marraine ou parrain solidaire d'un groupe d'enfants, vous recevrez un dossier de présentation de la structure où évoluent vos filleuls. Il contiendra des photos des enfants, une description de l'école ainsi qu'un historique des dernières nouvelles.

Par la suite, tous les mois environ, nous vous enverrons des nouvelles de vos filleuls et de leur structure d'accueil.
Selon le cas, de nouvelles photos, un compte-rendu d'activité, une lettre du responsable, le dessin d'un enfant ou le témoignage d'un visiteur y seront joints.

A partir de 05 euros par mois, vous pouvez devenir acteur d'un projet humanitaire et offrir à un enfant les moyens de construire son avenir.

Il s'agit de permettre l'accès à l'école maternelle et donc l'accès à deux repas par jour pour 50 enfants de 3 à 6 ans réfugiés depuis 2007 avec leurs familles dans la région de Subukia au Kenya. Le suivi sera effectué sur le terrain par Wild Routes Of Kenya (suivi français effectué par Astrid et Erick)

Parrainer un enfant, mode d'emploi

Les seuls renseignements à fournir sont vos coordonnées, à savoir vos nom et adresse, ainsi que le montant envisagé pour le parrainage et la périodicité des versements .Si vous souhaitez que ce montant soit prélevé automatiquement sur votre compte chaque mois, il vous faudra remplir une autorisation de prélèvement et nous l'envoyer datée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). L'engagement de durée est de un an minimum ensuite vous poursuivez votre parrainage aussi longtemps que vous le souhaitez.
Si vous désirez l'interrompre, un simple mot de votre part suffira.

A réception de votre demande de parrainage, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer le dossier de vos filleuls. Celui-ci comprendra bien naturellement des photos.
Par la suite, vous recevrez des nouvelles de manière régulière, tous les mois environ, accompagnées de nouvelles photos vous présentant la vie quotidienne des enfants et de la structure.

FORMULAIRE DE PARAINNAGE 2011- 2012

Nom / Prénom :

E-mail :

Adresse :

Code. Postal :

Ville :

Pays :

désire parrainer l'école maternelle pour les réfugiés de Subukia au Kenya

Ma contribution mensuelle **sera de :** □ **5 € (minimum)** □ **10 €** □ **15 €** □ **autre €…….**

□ j'opte pour un don de……euros pour l'année

□ J'opte pour le prélèvement mensuel automatique et vous joins par courrier l'autorisation de prélèvement remplie et signée.

□ J'envoie un chèque de € correspondant au (x) premier(s) mois de parrainage et j'enverrai un nouveau chèque à l'issue de cette période.

□ Par espèce

REDUCTIONS FISCALES : Les contributions versées au titre du parrainage sont déductibles des impôts à hauteur de 75% de leur montant, avec un plafond de 488 €. Si les dons dépassent 488 €, la déduction fiscale passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% des revenus imposables.

Fait le ……à ……

Signature :